Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine

Herausgeber: Schweizer Heimatschutz

Band: 66 (1971)

Heft: 2-fr

Artikel: Le fonds cantonal genevois de décoration

Autor: Archinard, Lucien

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-174230

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le fonds cantonal genevois de décoration

En 1949, par un arrêté du Conseil d'Etat de Genève, un fonds cantonal de décoration était créé, destiné, d'une part, à embellir les bâtiments publics, et, d'autre part, à donner aux artistes locaux l'occasion de montrer ce qu'ils sont capables de faire dans ce domaine, ce fonds étant alimenté par un prélèvement de 2% sur le coût de tous les travaux de l'Etat.

L'idée de la création d'un tel fonds avait été proposée au Grand Conseil par le député socialiste Léon Nicole, qui lui-même devait cette idée à un jeune professeur, M. Pierre Jacquet, aujourd'hui conseiller municipal de la ville de Genève.

En raison du volume toujours croissant des travaux de l'Etat, le prélèvement sur le coût de ceux-ci a été ramené en 1954 à 1%, puis, en 1968, à 0,5% et cela uniquement sur les travaux de construction de bâtiments à l'exclusion des travaux de génie civil.

Pour célébrer le vingtième anniversaire du fonds, l'Etat de Genève a édité un élégant album illustré; il désirait informer la population du canton sur l'activité de la Commission et sur les œuvres d'art ainsi acquises pour la décoration des bâtiments construits par l'Etat et par la Ville. A fin 1958, plus d'un million et demi avait été utilisé, et, en 1969 et 1970, des décorations importantes étaient envisagées et sont maintenant exécutées. Une quarantaine d'artistes ont bénéficié de commandes importantes, soit par appel direct, soit à la suite de concours restreints ou généraux.

A la demande de certains artistes, dont le talent ne se prête pas ou peu à la décoration architecturale, le Conseil d'Etat a décidé d'autoriser la Commission à choisir des œuvres mobiles intéressantes qui parent certains locaux d'administration.

La Commission a par ailleurs proposé, et obtenu du Conseil d'Etat, la création d'un fonds d'émaillerie genevoise, prélevé sur le fonds de décoration; cette technique, très typique de notre ville, avait en effet besoin d'un encouragement pour que la qualité des œuvres se maintienne. Les pièces ainsi commandées peuvent constituer une certaine réserve et être à l'occasion remises à des personnalités que le Conseil d'Etat désire honorer. Là aussi, une quinzaine d'artistes ont bénéficié d'achats plus ou moins importants

Toutes les œuvres exécutées ne sont pas d'égale valeur; mais il faut tenir compte du fait que nos artistes genevois avaient besoin de s'habituer à l'échelle architecturale, et il est naturel que certaines œuvres trahissent de l'inexpérience. On peut toutefois qualifier de réussites les décorations des terrasses de

l'aérogare, de l'Hôpital cantonal, de la nouvelle Ecole de commerce, de la Maison de retraite du Petit-Saconnex, des ports-francs, du Centre d'orientation «La petite Ourse», de l'asile de Loëx, de la Caserne, du Collège moderne, du Palais de justice, de la Clinique psychiatrique, ainsi que le poulain du parc Mont-Repos.

Il faut remercier l'Etat de Genève d'avoir publié cette élégante plaquette qui contient 41 planches, dont 24 en couleur. Avec ce guide, chacun peut se rendre sur place et se faire une idée des tendances actuelles de l'art de la décoration dans notre ville.

Je ne voudrais pas terminer ces lignes sans dire la perte immense que vient de faire la Commission du fonds de décoration dans la personne de son président André Vierne, ancien secrétaire du Département des travaux publics. Son inlassable dévouement, son courage, sa lucidité, son extrême sensibilité, sa culture et sa connaissance de tout ce qui touche à l'art, lui ont permis d'accomplir le très beau travail qu'illustre ce cahier.

Ceux qui ont suivi de près son activité et qui ont su discerner sous sa réserve ironique son active amitié, sont profondément affligés et souhaitent que son successeur puisse poursuivre la tâche avec autant de compétence et de dévouement.

Lucien Archinard